

**République Française**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

**Mairie de LA CHAPELLE AUX NAUX**

**Compte rendu de la séance du mardi 05 avril 2022**

Président :

M.MASSARD Philippe

Présents :

Philippe MASSARD, Jean-Marie LEBLANC, Frédéric JACQUET, Sylvie ANTUNES, François BELDA, Cécile CORBIER, Flavien CORMIER, Françoise DE VOS, Sandrine DURAND, Françoise DUVEAU, Sébastien ERB, Thomas FREMONT, Yohann PAYS, Karine RIVIER

Absents excusés : François SIRVENTE a donné pouvoir à Jean-Marie LEBLANC

Secrétaire de la séance: **Frédéric JACQUET**

Convocation : le 29 mars 2022

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 22 février 2022 qui est approuvé.

**Ordre du jour:**

- Vote du Budget Primitif 2022
- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote des subventions aux Associations 2022
- Ecole
- Questions et informations diverses

## **FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2022**

DEL\_2022\_009

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A ;

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 29 mars 2022 ne souhaitant pas procéder à une augmentation des taux compte tenu des répercussions économiques de la crise sanitaire actuelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition 2022 de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 28.40 % (+ 0 %)
- Taxe foncière non-bâtie : 37.90 % (+ 0 %)

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

DEL\_2022\_010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions des diverses associations communales et autres, et après avoir examiné les bilans financiers, les budgets prévisionnels pour 2022 et les activités prévues

DECIDE d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2022 :

• ASSOCIATIONS des MAIRES du CANTON	50,00 €
• A.D.M.R. LIGNIERES / LA CHAPELLE AUX NAUX	400,00 €
• COMICE Arrondissement de CHINON	57,00 €
• ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1.000,00 €
• ASSOCIATION des BATELIERS	1.000,00 €
• ASSOCIATION des BATELIERS pour feux d'artifice	3.200,00 €
• A.P.E. du RPI Lignièrès de Touraine – La Chapelle aux Naux (sous réserve d'une demande)	200,00 €
• O.N.A.C. (Anciens Combattants)	50,00 €
• BTP CFA Indre-et-Loire	140,00 €
• MFR AZAY LE RIDEAU	70,00 €
• SPA	350,00 €
• Les restos du Coeur	200,00 €
• Réserve pour demandes de subventions exceptionnelles	2.283,00 €

Le montant total des subventions accordées en 2022 s'élève à la somme de NEUF MILLE EUROS (9.000,00 €).

## **Vote du budget primitif - Chapelle aux Naux**

DEL\_2022\_011

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de La Chapelle Aux Naux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la Commission des Finances validant le budget primitif le 29 mars 2022,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de La Chapelle Aux Naux pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 642 536.44 Euros

En dépenses à la somme de : 642 536.44 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	234 501.40
012	Charges de personnel, frais assimilés	171 600.00
65	Autres charges de gestion courante	49 842.00
66	Charges financières	2 700.00

67	Charges exceptionnelles	1 100.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	60 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>526 143.40</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 390.00
73	Impôts et taxes	166 991.47
74	Dotations et participations	110 375.00
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 386.93
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>526 143.40</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	54 236.00
23	Immobilisations en cours	30 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 057.04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>116 393.04</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	12 836.00
204	Subventions d'équipement versées	
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 057.04
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>116 393.04</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

## ECOLE

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 01 mars 2022. Les sollicitations des délégués de parents d'élèves, présentées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, concernant les demandes d'installation de tables pique-nique près de l'atelier et la pose de claustras dans la cantine et la salle polyvalente, ont été refusées pour différentes raisons qui ont été expliquées par le Maire.

## QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

### - Thème du Concours photos 2022

Après discussion, le thème retenu pour l'édition 2022 du Concours Photos est « Ciel de Loire ».

### - Demande de Touraine Cheval

L'association Touraine Cheval n'a pas souhaité demander de subvention pour cette année. En revanche, Elle souhaiterait que des panneaux « Attention chevaux » et un marquage au sol soient installés à proximité du manège. Un rendez-vous va être organisé avec la dirigeante.

### - Sécurité routière

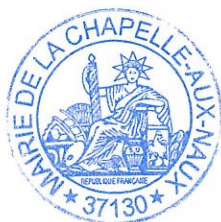
Plusieurs Conseillers Municipaux s'inquiètent de la vitesse excessive rue des Avanries et dans le Centre Bourg (entre autres les parents d'élèves). Des solutions pour les faire ralentir vont être étudiées.

### - Gens du Voyage

Monsieur le Maire informe que les gens du voyage s'étaient à nouveau installés aux Blanchetières. Il a sollicité l'intervention de la Préfecture, qui a publié un arrêté permettant leur expulsion.

Fin de la séance 22 h.40.

Le Maire,



Le Secrétaire,

